

Commune de NOUIC
(Haute-Vienne)

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2026_60

Nombre de Conseillers

En exercice 11
Présents 11
Votants 11

L'an deux mil -vingt six
Le 21 septembre à dix- neuf heures trente minutes
Le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Frédéric REBEYRAT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 septembre 2026

PRESENTS : M. REBEYRAT, MME DARDILHAC, M. TRICHARD,
MME DELUCHE, GIRAUD, MARTY, MM. CARRIÉ, QUÉRAUD, BOIS,
KOLCHAK, BELAIN.

ABSENTS : /

M. Sébastien QUÉRAUD a été élu secrétaire.

DEMANDE DE RETROCESSION DE CONCESSION AU CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur et Madame André LACLAUTRE, domiciliés 4, rue du Pont – 80110 DOMART sur LA LUCE, qui ont fait l'acquisition le 27 juin 2016 d'une parcelle de terrain au cimetière communal pour une superficie de 3.75 m² (concession n° 601 – n° du plan : 430-1 - ancien cimetière).

Monsieur et Madame André LACLAUTRE souhaitent rétrocéder à la Commune la parcelle au prix de la valeur d'achat soit 262.50 € (hors frais d'enregistrement).

Il est précisé que cette concession est vide de tout corps.

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal, à la majorité, (10 voix pour – 1 abstention)**

- autorise la reprise de la concession n° 601 moyennant une indemnité équivalant à la valeur d'achat (hors frais d'enregistrement).
- autorise le mandatement de la somme de 262.50 euros au profit de Monsieur et Madame André LACLAUTRE
- Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits à l'article 673 du budget communal
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

POUR EXRAIT CONFORME
Nouic le 25 septembre 2026

Le secrétaire
Sébastien QUÉRAUD

Le Maire
Frédéric REBEYRAT

